Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20261020-CM2026OCT112-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17 - Quorum réuni

Date de la convocation :

14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mr Laurent BARBOT, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mme Sabrina GIROU, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Audrey AURIOL, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2026-OCTOBRE-N°112
OBJET : CANTINE ET SALLE DE CYCLO – DEVIS RAMBARDES

Monsieur Eric D'HANGEST, adjoint à l'entretien des bâtiments, informe le Conseil Municipal, que suite à la commission entretien des bâtiments en date du 15 Octobre dernier, il a été décidé de remplacer les rambardes de la cantine et de la salle de cyclo qui sont endommagées.

Plusieurs devis ont été demandés, la commission propose de retenir l'offre, économiquement la plus intéressante, à savoir :

- l'entreprise Corvaisier pour la fourniture et la pose des rambardes de la cantine et de la salle de cyclo pour un montant de 12 865.50 € H.T. soit 16 638.60 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 17 élus présents et 18 élus votants :

- Emet un avis favorable pour la fourniture et la pose des rambardes de la cantine et de la salle de cyclo,
- Décide de retenir l'entreprise Corvaisier pour un montant de 12 865.50 € euros H.T. soit 16 638.60 € euros T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 21 Octobre 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.